



Municipalité de
Saint-David

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Lors d'une séance tenue le 5 décembre 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 613-2023. L'objet du règlement numéro 613-2023 est relatif à la numérotation, l'affichage et l'installation des plaques de numéros civiques.

Ce règlement a pour objectif de régler l'installation des plaques de numéros civiques pour identifier les habitations hors du périmètre urbain.

Les personnes désirant prendre connaissance de ce règlement peuvent se présenter à l'hôtel de ville aux heures habituelles d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur ce 6 décembre 2023, jour de sa publication.

Donné à Saint-David, ce 6e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-trois.

**Mark McDuff, DMA
Directeur général et greffier-trésorier**